

13 DEC. 2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-04-02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 septembre 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18

Présents : 16 Pouvoirs : 0

Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Daniel CLUZEL a été élu secrétaire de séance.

### Objet : ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES THERMIQUES

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le Syndicat de Sioule et Morge souhaite acquérir un minimum de 11 véhicules utilitaires thermiques.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert (BOAMP + JOUE).

La consultation comprend de 5 lots, chaque lot étant un marché distinct :

- LOT 1 : VEHICULE UTILITAIRE 3 M3 THERMIQUE (segment ludospace VUL type Kangoo, Partner, Berlingo) : 1 véhicule minimum
- LOT 2 : VEHICULE UTILITAIRE 11 M3 L2H2 THERMIQUE (fourgon tôlé 3,5 t type Master, Jumper, Boxer) : 1 véhicule minimum
- LOT 3 : VEHICULE UTILITAIRE 12,5 M3 L3H2 THERMIQUE (fourgon tôlé 3,5 t type Master, Jumper, Boxer) : 1 véhicule minimum
- LOT 4 : VEHICULE UTILITAIRE TYPE BENNE THERMIQUE (fourgon benne 3,5 t) : 1 véhicule minimum
- LOT 5 : VEHICULE UTILITAIRE 4X4 THERMIQUE : 7 véhicules minimum

Pour chaque lot, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- ✓ Prix des prestations 60%
- ✓ Valeur technique 40%

5 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au lundi 9 septembre 2024 à midi :

- MARTENAT AUVERGNE SAS
- SARL AF TRUCKS 63
- FAURIE TRUCKS CLERMONT-FERRAND
- ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE
- RENAULT DIAM MONTLUCON

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 septembre à 8h30 pour se prononcer sur l'admission des candidatures, procéder au classement des offres et attribuer les marchés pour les différents lots.

Lors de cette réunion, toutes les candidatures étant complètes, la CAO a décidé d'admettre tous les candidats.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres effectuée par le responsable technique du Syndicat, la CAO a décidé d'attribuer les marchés publics aux attributaires proposés dans le rapport d'analyse des offres.

Ainsi, la CAO a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT pour un véhicule
<u>Lot n°1 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 3M3 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE	21 404,00 €
<u>Lot n°2 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 11 M3 L2H2 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	33 000,00 €
<u>Lot n°3 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 12,5 M3 L3H2 THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	34 000,00 €
<u>Lot n°4 :</u> VEHICULE UTILITAIRE TYPE BENNE THERMIQUE (1 véhicule minimum)	SARL AF TRUCKS 63	41 250,00 €
<u>Lot n°5 :</u> VEHICULE UTILITAIRE 4x4 THERMIQUE (7 véhicules minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE	25 602,00 €

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 12 septembre 2024.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- AUTORISE le Président à signer les différents accords-cadres pour l'acquisition de véhicules utilitaires thermiques, conformément au tableau ci-dessus,
- DECIDE de déléguer au Président l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 12 septembre 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX

